









Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :



1) Conformément au rapport de crédit : Le présent aménagement ne donne un crédit complet au cours de formation à la QT/QC prévu au FCL.725(a), le candidat doit par ailleurs remplir la totalité des autres prérequis à la délivrance de ladite qualification et notamment ceux concernant l'examen théorique FCL725(b).

NB : Le présent document donne un crédit complet au cours de formation défini au FCL.725 a) et remplace l'attestation de formation suivie au sein d'un ATO pour la partie pratique et théorique. Toutefois, l'examen théorique à la qualification doit être réalisé et doit être justifiée par le résultat de l'examen sur le contrôle de compétences signée par le responsable pédagogique de l'ATO.

Pièces à fournir :


Copie du formulaire de compte-rendu d'évaluation de compétences conformément à l'appendice 9 de la Part FCL du règlement cité ci-dessus datant de moins de douze mois, présenté dans les 6 mois précédant la demande et effectué par un examinateur.

Formulaire de délivrance d'une qualification :

-  Pour **Avions** : se reporter aux formulaires [18i-Formlic](#) ou [19i-Formlic](#) ;
-  Pour **hélicoptère** : se reporter aux formulaires [16i-Formlic](#).


En plus pour les QT MP :

Dans le cas d'une qualification de **type multipilotes**, le certificat théorique ATPL peut être maintenu en état de validité conformément au FCL.025c) et du FCL.625(d) via une carte VSV valide. Dans ce cas, fournir :

-  La copie de la carte VSV avion qui ne soit pas périmée depuis plus de sept ans.

En plus et uniquement pour les licences avions :




La licence du candidat doit faire apparaître une **qualification IR ME en état de validité ou non (FCL.720.A(d)(2))**. Dans le cas où l'IR/ME n'est plus en état de validité, fournir :

-  Une copie de la carte VSV avion en état de validité assortie d'une copie de la licence initiale faisant apparaître la date de délivrance initiale de l'IR/ME.

Si vous ne combinez pas votre demande de délivrance de QT/QC à une délivrance de licence :

- Copie d'une pièce (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Copie de la licence conforme à la Part FCL du règlement (UE) n°1178/2011 ;
- Formulaire de redevance ([99i-Formlic](#) disponible : [Ici](#)) accompagné d'un chèque **ou** d'une attestation de prise en charge par le Ministère de la Défense, **ou** paiement par carte bancaire sur Internet ;

Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par :
 -  Courrier à l'adresse suivante : DGAC, DSAC/Direction Personnels Navigants –Pôle Licences, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15.
 -  Mail à l'adresse suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr
-  Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman.

Informations navigant :

1/3. Information sur le candidat :					
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence :		Pays de résidence			
Nom de la QC/QT		Pour	<input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Hélicoptère		

2/3. Expérience minimum requise :
Avion :
<p>QC monomoteur Avion :</p> <p>↳ Au moins 30 heures de vol minimum : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>QC multimoteurs ou QT monopilote Avion :</p> <p>↳ Au moins 500 heures de vol aux commandes d'un avion de classe multimoteurs ou de type monopilote (dont 50h sur FFS maximum) dont 100h dans la classe ou le type considéré minimum : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Expérience récente : Au moins 10 étapes dans les 12 derniers mois sur la classe ou le type minimum : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>QT MP Avion : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Au moins 500 heures (dont 50h sur FFS maximum) de vol aux commandes d'un avion de type multipilotes avec manuel d'exploitation associé, dont 200h dans le type considéré minimum) : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Expérience récente : Au moins 10 étapes dans les 12 derniers mois sur la classe ou le type minimum : <input type="checkbox"/> Oui</p>
Hélicoptère :
<p>Qualification de type sur hélicoptère < à 3.175t :</p> <p>↳ Au moins 75h aux commandes d'un hélicoptère du type considéré dont un maximum de 7h30 dans un FFS : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Au moins 2h de vol dans les 12 derniers mois, examen compris : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Qualification de type sur hélicoptère ≥ à 3.175t :</p> <p>↳ Au moins 150h aux commandes d'un hélicoptère du type considéré dont un maximum de 15h dans un FFS : <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>↳ Au moins 2h de vol dans les 12 derniers mois, examen compris : <input type="checkbox"/> Oui</p>

Cachet de l'autorité militaire :

3/3. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégué	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/3), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/3) indiquées dans « Information navigant''	
Fait à	Signature
Le	(Cachet)

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.